



**Concours externe, interne et de 3^{ème} voie
d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe**

Session 2019

OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admission du jeudi 11 juillet 2019

ETAIENT REGULIEREMENT CONVOQUES :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Meddi AIT-OUAKLI, représentant du personnel de catégorie « C » à la CAP

François-Xavier BULLOT, bibliothécaire à Arcueil

Bénédicte LORENZO, conservateur en chef au conseil départemental de l'Essonne

Delphine VERMILLER, présidente du jury, attachée territoriale principale à la communauté Paris-Saclay

Collège des personnalités qualifiées :

Dominique BOUCHERY, chargé des collections sur l'aire germanique à l'université Paris Nanterre

Héloïse COURTY, conservatrice territoriale des bibliothèques et formatrice

Antoine STOCKMAN, bibliothécaire territorial à Courbevoie

Jasmine TILLAM, responsable du service Archives, documentation et patrimoine à la Celle-Saint-Cloud

Collège des élus locaux :

Mamadou-Bassirou BARRY, suppléant de la présidente du jury, conseiller municipal délégué de Montreuil

Claire KAHN-BONNEAU, conseillère municipale de Mitry-Mory

Florence MARY, adjointe au maire d'Ermont

Patrick SOLLIER, adjoint au maire de Bondy

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2019-36 du 20 février 2019, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats admis à la session 2019 des concours interne, externe et de troisième voie d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats aux épreuves orales, et eu égard à leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Le jury, compte tenu des résultats des candidats, et conformément aux dispositions du décret n° 1692-2006 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois ses adjoints territoriaux du patrimoine, le jury décide de modifier le nombre de places ouvertes aux concours externe et de troisième voie.

Le jury décide de transférer 4 postes du concours de troisième voie vers le concours externe.

Le nombre de postes à pouvoir s'établir donc comme suit :

- 3 postes au concours de troisième voie
- 15 postes au concours externe,
- 17 postes au concours interne.

Les listes ci-jointes des candidats admis sont arrêtées comme suit :

Concours externe : 15 admis avec un seuil de 16,08/20

Concours interne : 17 admis avec un seuil de 15,50/20

3^{ème} concours : 3 admis avec un seuil de 12,48/20

Centre Interdépartemental
de Gestion de la petite couronne
de la Région Ile-de-France

1 rue Lucienne Gérard
93698 Pantin cedex

Tél. : 01 56 96 80 80
Fax : 01 56 96 80 81

info@cig929394.fr
www.cig929394.fr

Fonction Publique Territoriale



Fait à Pantin, le 11 juillet 2019
La Présidente du jury,

Delphine VERMILLER